



Comité Technique Spécial Départemental du 15 mars 2017

Déclaration de la CGT Educ'Action 76

Madame la Directrice Académique,

Nous tenons à remercier les services de leur disponibilité et de nous avoir communiqué les documents suffisamment tôt pour permettre d'effectuer notre travail après des équipes pour faire remonter nos demandes d'ouvertures et d'annulation de fermetures de classes mais aussi pour recenser les besoins des équipes et des secteurs.

Mais force est de constater qu'à l'issue du groupe de travail, et ce malgré une dotation positive du nombre de postes pour notre département, le nombre de fermetures de classes est supérieur à celui des ouvertures. En effet, au début des travaux de ce CTSD, nous comptons 99 fermetures de classes pour seulement 36 ouvertures alors que la dotation départementale est positive et de 36 postes. Les moyennes par classe continuent d'augmenter. Des écoles vont rester encore chargées même en REP+.

Suivant la même logique politique de rationalisation imposée par les différents gouvernements à l'ensemble des services publics dans le secteur de la santé, pour lequel nous étions mobilisés le 7 mars dernier avec l'ensemble des personnels, dans le secteur du Trésor public, de la Poste, des services de la Préfecture, l'éducation subit aussi des fermetures d'écoles et des fusions. Ainsi, avec le soutien des autorités préfectorales, vous ne cessez depuis trois ans de rencontrer les élus en milieu rural notamment pour leur expliquer le bien-fondé de fermer des écoles. L'application de la loi NOTRe, que nous dénonçons, aura des conséquences sur le service public de l'Éducation Nationale. Ainsi, vous accompagnez cette logique de rationalisation en fermant les petites écoles. Ces mesures ne risquent pas d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves ni des conditions de travail des personnels. Rappelons que fermer une école a des conséquences non seulement pour les familles qui risquent de se voir imposer des coûts supplémentaires pour le transport, la cantine voire la garderie, mais aussi en terme d'emplois pour des personnels Mairie qui risquent de se retrouver au chômage. D'autres solutions sont possibles, ce qui nécessite de surseoir aux mesures actuelles.

Le nombre de dispositifs « Plus de Maitres que de Classes » va doubler à la rentrée prochaine. Ainsi 40,5 postes vont être créés à la rentrée prochaine. Si nous sommes favorables à de telles mesures, la mise en place dans certaines écoles de demi postes nous interroge. En effet, la mise en œuvre de cette mesure nécessite un poste à temps plein, mais ne doit pas s'accompagner de fermeture de classe ni compenser une non ouverture de classe. Si ces dispositifs doivent permettre de mettre en place une autre organisation pédagogique, celle-ci doit librement choisie par l'équipe et ne peuvent se substituer à l'enseignement spécialisé. Ainsi, les postes de RASED supprimés entre 2008 et 2012 n'ont pas été recréés. Si les départs en formation dans les options E et G ont pu redonner un peu d'espoir, ils restent insuffisants et la nouvelle mouture de la formation spécialisée avec le CAPPEI signe à terme la fin de l'adaptation au profit du handicap.

Une fois de plus, la scolarisation des moins de trois ans ne semble pas avoir la faveur des élus puisqu'un seul dispositif est prévu pour la rentrée prochaine alors même que des écoles accueillent des élèves de moins de trois ans en nombre. Cette scolarisation n'est pas pris en compte dans les effectifs pour les écoles hors éducation prioritaire même quand elles en relèvent.

Si nous actons positivement la création de 3 ULIS école, cela reste encore insuffisant au regard des besoins et des listes d'attente. De plus, l'inclusion des élèves dans les classes ordinaires doit être réellement prise en compte dans les écoles concernées. Une véritable politique d'inclusion des élèves en situation de handicap doit se faire avec des moyens mais aussi dans des structures adaptées avec du personnel formé. Les conditions de travail des enseignants s'en trouvent fortement dégradées depuis 10 ans et il est urgent de stopper la politique des contrats aidés pour accompagner les élèves en situation de handicap. Le gouvernement doit enfin créer un véritable statut dans la fonction

publique pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Tous les emplois en CUI doivent être transformés en AESH et permettre la titularisation de tous les personnels en poste qui le souhaitent. Ils doivent bénéficier d'un temps plein leur permettant de vivre décemment et ainsi prendre en compte les temps de réelle formation, de concertation, de réunion d'ESS...

Les 5 moyens de remplacement que vous proposez restent insuffisants pour répondre aux besoins de remplacement criants encore cette année et développer réellement la formation continue.

Ainsi, à l'issue du groupe de travail et en fonction des informations que vous nous avez fournies, nous constatons une marge de 40 postes soit supérieure à la dotation départementale. Nous espérons que nos demandes seront entendues car il est inacceptable qu'une marge pour la rentrée soit supérieure à la dotation départementale.

Pour toutes ces raisons, la CGT Educ'action 76 appelle l'ensemble des personnels à être en grève le jeudi 16 mars pour exiger des moyens à la hauteur des besoins, pour une amélioration des conditions de travail.